ISSN 0182 - 4201

PICARDE NATURE

le guide trimestriel du GEPOP

N° 3 - JANVIER 1979 - Prix : 1 fr. -

"le pouvoir, c'est celui qu'on se donne tous les jours".

ÉTUDE DES DOCUMENTS D'URBANISME DE LA SOMME

Agréé au titre de la loi sur la Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme, le G.E.P.O.P. a interrogé les différentes administrations tant régionales que départementales sur leur volonté de faire passer dans la pratique les orientations de concertation définies par le PARLEMENT.

A ce jour, seuls ont pu être noués des contacts avec l'O.R.E.A.P. et la Direction départementale de l'Equipement de la Somme. Cette dernière a bien voulu accepter de nous laisser étudier les documents d'urbanisme en cours d'élaboration et éventuellement de recueillir nos observations. Il apparaît impossible de suivre chacun des dossiers dont on trouvera ci-après la liste. Aussi, faut-il privilégier certaines zones compte tenu de l'intérêt écologique où des menaces qui pèsent sur l'environnement ou le site.

C'EST A CHACUN DE VOUS DE FAIRE CONNAITRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU G.E.P.O.P. LA OU LES COMMUNES QUI DOIVENT RETENIR PLUS PARTICULIEREMENT L'ATTENTION EN ARGUMENTANT RAPIDEMENT VOTRE PROPOSITION.

Cette action s'appuiera largement sur l'initiative des membres à l'échelon local concerné, aussi il est souhaitable que vous puissiez sensibiliser toutes les personnes intéressées du secteur.

SOMMAIRE

Documents d'Urbanisme de la Somme	P. 1 et 2
Calendrier	P. 3
Informations rapides	P. 4
Usages des Essences forestières	P. 4
Pollution des eaux superficielles en Picardie	P. 5
Chasse au gibier d'eau	P. 6
Posez vos nichoirs	P. 6
Vie associative	P. 7
Adhérez	P. 8

. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Le S.D.A.U. est un document d'analyse et d'intention à long terme (30 ans) :

- grands travaux d'équipements,
- créations de zones d'Aménagement différé (Z.A.D.),
- créations et caractéristiques des zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

Etude en cours : S.D.A.U. D'AMIENS :

AMIENS, AUBIGNY, BACOUEL-sur-SELLE, BLANGY-TRONVILLE, BOVES, CAGNY, CAMON, DAOURS, DREUIL-les-AMIENS, DURY, GLISY, LAMOTTE-BREBIERE, LONGUEAU, PONT-de-METZ, POULAINVILLE, RIVERY, SAINT-FUSCIEN, SALEUX, SALOUEL, SAVEUSE, VERS-sur-SELLE.

(suite page 2)

GROUPE ENVIRONNEMENT – PROTECTION – ORNITHOLOGIE en PICARDIE – Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature – Agréé par les ministères de la Culture et de l'Environnement, de l'Equipement (loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports – MUSEE DE PICARDIE – 80000 – AMIENS – (C.C.P. LILLE 872.02)

Président : M. Noël RANSON – Gérant des Publications : M. Philippe DUTILLEUX - Adhésions : de soutien : 50 F, normale : 25 F. moins de 16 ans : 10 F.

. PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le P.O.S. fixe d'une manière précise et certaine les droits attachés à l'utilisation des sols :

- découpage en zones urbaines ou naturelles,
- espaces protégés,
- emplacements des équipements publics,
- coefficients d'occupations des sols.

P.O.S. en cours d'élaboration :

ABBEVILLE, ALBERT, CAGNY, CAMON, DOULLENS, DREUIL-les-AMIENS, GLISY, LE CROTOY, AMIENS, BOVES, CAYEUX-sur-MER, DURY, POIX, VILLERS-BRETONNEUX, VERS-sur-SELLE, CONTY, MOREUIL, MERS-les-BAINS, MONTDIDIER, PONT-de-METZ, ROYE, RUE, SAINT-VALERY-sur-SOMME, SALEUX, SALOUEL, LONGUEAU, POULAINVILLE, RIVERY, SAINT-QUENTIN-en-TOURMONT.

Groupe d'urbanisme de :

- FORT-MAHON, QUEND,
- PERONNE, BIACHES, DOINGT-FLAMICOURT,
- d'AULT, WOIGNARUE,
- des communes périphériques d'ABBEVILLE :

BELLANCOURt, BRAY-les-MAREUIL, BUIGNY-saint-MACLOU, CAMBRON, CAOURS, DRUCAT, EAUCOURT, EPAGNE-EPAGNETTE, GRAND-LAVIERS, MAREUIL-CAUBERT, NEUFMOULIN, VAUCHELLES.

- du S.I.V.O.M. du VIMEU :

AIGNEVILLE, BOURSEVILLE, CHEPY, FEUQUIERES-en-VIMEU, FRESSENNEVILLE, FRIVILLE-ESCARBOTIN, MENESLIES, NIBAS, TULLY, VALINES, WOINCOURT, YZENGREMER.

- de la vallée de la Bresle :

BOUTTENCOURT, GAMACHES, BEAUCHAMPS, BOUVAINCOURT-sur-BRESLE, OUST-MAREST

- de CORBIE - FOUILLOY

0

0 0

. ZONE DE PROTECTION DES PAYSAGES

Les Z.P.P. sont instituées dans les commune qui n'ont pas de projet d'aménagement approuvé (P.O.S.), l'utilisation des sols y est alors soumise à des prescriptions architecturales et à des règles particulières.

Zones concernées :

1°) Entre PICQUIGNY et ABBEVILLE :

BAILLEUL, BELLOY, BETTENCOURT-RIVIERE, BOUCHON, BOURDON, BRAY-les-MAREUIL, COQUEREL, CONDE-FOLIE, CROUY-st-PIERRE, EAUCOURT/SOMME, EPAGNE-EPAGNETTE, ERONDELLE, FLIXECOURT, FONTAINE-sur-SOMME, FRANCIERES, HANGEST/SOMME, HUCHENNEVILLE, L'ETOILE, LIERCOURT, LIMEUX, LONG, LONGPRE-les-CORPS-SAINTS, MAREUIL-CAUBERT, PONT-REMY, YZEUX.

2°) Vallée de la Somme entre HAM et PERONNE :

ATHIES, BELLOY-en-SANTERRE, BERGNY-en-SANTERRE, BETHENCOURT-sur-SOMME, BOUVINCOURT-en-VERMANDOIS, BRIE, CARTIGNY, CIZANCOURT, CROIX-MOLIGNEAUX, DOUILLY, ENNEMAI EPENANCOURT, ESTREES-MONS, ETERPIGNY, FALVY, HOMBLEUX, LICOURT, MATIGNY, MESNIL-BRUNTIL, MESNIL-saint-NICAISE, MISERY, MORCHAIN, OFFOY, PARGNY, POTTE, ROUY-le-GRAND, ROUY-le-PETIT, SAINT-CHRIST-BRIOST, SANCOURT, VILLECOURT, VILLERS-CARBONNEL, VOYENNES.

Le Président et les Membres du Conseil d'Administration du GEPOP vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1979